

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Sciences Humaines et Sociales** mention **Géographie, aménagement, environnement et développement** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1	
Semestre 1	
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Carine FOURNIER Suppléant(e) : Antoine GRANDLCLEMENT <u>Liste des membres :</u> <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Sébastien GADAL / Sébastien BRIDIER - Alexandre GRONDEAU / Paul MINVIELLE - François SABATIER / Anne CADORET <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>	
Semestre 2 et Jury de MASTER 1	
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Carine FOURNIER Suppléant(e) : Antoine GRANDCLEMENT <u>Liste des membres :</u> <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Sébastien GADAL / Sébastien BRIDIER - Alexandre GRONDEAU / Paul MINVIELLE - François SABATIER / Anne CADORET <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>	

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Géomatique et modélisation spatiale (GMS)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Sébastien GADAL

Suppléant(e) : Sébastien BRIDIER

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Sébastien BRIDIER / Carine FOURNIER

- Vincent LAPERRIERE / Florent LOMBARD

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Territoires société aménagement (TSA)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Paul MINVIELLE

Suppléant(e) : Alexandre GRONDEAU

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Antoine GRANDCLEMENT / Jacques DALIGAUX

- Alexandre GRONDEAU / Anne CADORET

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Coastal Management and Vulnerabilities (COAST)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : François SABATIER

Suppléant(e) : Edward ANTHONY

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Edward ANTHONY / Vincent MORON

- Christophe MORHANGE / Anne CADORET

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 20/11/2024


Christophe TROPEA
Doyen de l'UFR ALLSH



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH